Nations Unies S/PV.6898



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6898e séance

Jeudi 20 décembre 2012, à 15 h 15
New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Mali

Lettre datée du 13 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/926)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-66017 (F)





La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Lettre datée du 13 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/926)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, et au représentant de la Côte d'Ivoire, et je les invite à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine à l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/926, qui contient une lettre datée du 13 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2012/946, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Luxembourg, le Maroc, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2085 (2012).

Je donne maintenant la parole au Ministre Coulibaly.

M. Coulibaly (Mali) : Avant tout propos, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser mes sincères remerciements et ceux de la délégation malienne pour la convocation de cette importante séance, qui vient couronner les efforts louables que vous ne cessez de déployer dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la grave crise que connaît actuellement le Mali. Dans cette perspective, le mandat du Maroc à la présidence du Conseil de sécurité a permis de faire avancer le processus de règlement de la crise malienne. En témoignent la séance du 5 décembre 2012 sur le Sahel (voir S/PV.6879), au cours de laquelle le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2012/894), ainsi que le débat public du 10 décembre 2012 (voir S/PV.6882).

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité vient de poser un acte historique en adoptant à l'unanimité la résolution 2085 (2012), par laquelle il autorise, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine pour aider les forces armées et de sécurité maliennes à restaurer la souveraineté de l'État et l'intégrité territoriale dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal, contrôlées par des terroristes et des extrémistes d'Al-Qaida au Maghreb (AQMI), du Mouvement unicité et jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et des groupes qui sont leur sont affiliés. Le Mali se félicite de l'adoption de cette résolution, qui traduit l'engagement de la communauté internationale à ses côtés dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée qui menacent dangereusement la stabilité de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement malien s'engage à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et à s'acquitter de ses obligations découlant de la présente résolution. À cet égard, je voudrais réaffirmer ici notre détermination à poursuivre, sous l'égide du médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les discussions amorcées avec les groupes rebelles maliens qui ont décidé de rompre tous liens avec AQMI, le MUJAO et les groupes terroristes et extrémistes qui leur sont affiliés, ainsi que de renoncer définitivement à la violence et à la logique de sécession. Il reste entendu que le dialogue politique ne pourrait être entamé que dans le cadre des conditions non négociables affirmées par le Gouvernement malien, à savoir le respect scrupuleux de la souveraineté,

de l'intégrité territoriale du Mali, la laïcité de l'État ainsi que l'unicité de la nation.

Je voudrais à présent saisir cette occasion pour remercier, au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Dioncounda Traoré, et du Gouvernement malien, les membres du Conseil pour leurs efforts inlassables ayant abouti à l'adoption de la présente résolution au grand bonheur de l'ensemble du peuple malien, et particulièrement nos populations sous occupation, déplacées et réfugiées. Ces remerciements s'adressent en particulier à la France, à son peuple, à son Président et à son gouvernement qui ont très vite compris que la présence dans le septentrion malien des terroristes et extrémistes d'AQMI et du MUJAO et affiliés, lourdement armés, constitue une réelle menace immédiate à la paix et à la sécurité internationales. La France n'a ménagé aucun effort pour amener le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités.

Je ne saurais terminer sans exprimer la profonde gratitude des autorités maliennes à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest , à l'Union africaine, à l'Union européenne, aux Nations Unies, à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux pays voisins et à tous les États de la région pour leur accompagnement solidaire dans le processus de règlement de la crise malienne.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'ivoire, dans sa déclaration sur le Sahel faite devant le Conseil le 10 décembre dernier, avait averti du danger imminent que posait la présence de plus en plus accrue de groupes terroristes dans le nord du Mali, et je le cite :

> « Le nord du Mali se transforme progressivement en un sanctuaire pour les groupes terroristes qui se livrent en toute impunité aux pires exactions et violations massives des droits de l'homme. Cette présence terroriste menace tous les États de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel, mais aussi ceux du Maghreb et au-delà. Il s'agit d'un danger réel pour la paix et la sécurité internationales, qui exige par conséquent une réponse globale et déterminée de la communauté internationale. » (*S/PV.6882, p. 10*)

La résolution 2085 (2012) que le Conseil de sécurité vient d'adopter aujourd'hui, et qui autorise le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), constitue pour nous, la preuve que le Conseil a pris cet avertissement très au sérieux, et s'est acquitté ainsi dignement de la responsabilité statutaire qui lui incombe en vertu de la Charte à cet égard. En effet, la résolution 2085 (2012) fournit la légitimité internationale requise pour conduire les actions nécessaires devant aboutir à la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali. Aussi, voudrais-je, au nom de S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) exprimer la satisfaction de la CEDEAO pour l'adoption de cette résolution historique qui répond ainsi à l'attente de toute l'Afrique devant le drame que vit le Mali.

En premier lieu, nous notons que cette résolution vient à point nommé. En effet, l'annonce de l'adoption de la résolution 2085 (2012) avant la fin de cette année, constitue un formidable message d'espoir et de solidarité, non seulement pour les populations meurtries du Nord-Mali, qui peuvent maintenant commencer à croire à la fin très prochaine de leurs cauchemars, mais également pour les millions d'autres populations en proie aux mêmes violences, qui pourront elles aussi croire à la capacité des Nations Unies à prendre les décisions salvatrices qui leur procureront la sécurité à laquelle elles ont droit.

En second lieu, la résolution 2085 (2012) développe une stratégie politique qui donne toutes les chances à la paix. En effet, cette stratégie s'appuie sur l'accord-cadre adoptée par les parties maliennes le 6 avril 2012, unanimement endossé par la CEDEAO, l'Union africaine, les Nations Unies et tous les partenaires au développement, en vue de l'élaboration d'une feuille de route qui vise la restauration de l'ordre constitutionnel complet et le rétablissement de l'unité nationale, notamment par l'organisation dès l'année prochaine d'élections présidentielle et législative justes, libres, et transparentes.

Par ailleurs, la résolution 2085 (2012) envoie un message politique sans ambiguïté qui appelle au retrait des militaires de toute activité politique; à la conduite d'un dialogue politique inclusif; à la poursuite sans relâche de la négociation et de la médiation avec les populations et groupes armés indépendantistes ou séparatistes qui se seraient auparavant clairement dissociés des groupes terroristes.

En troisième lieu enfin, la résolution 2085 (2012) définit une stratégie militaire qui se développe autour du déploiement de la MISMA, et qui vise les objectifs essentiels suivants : la remise à niveau de l'armée du Mali; l'appui opérationnel aux autorités du Mali en vue de la reconquête des parties du territoire du Mali sous contrôle

des groupes armés terroristes et extrémistes; et enfin, la transition jusqu'à la stabilisation de la situation sécuritaire en vue de la dévolution aux autorités du Mali des activités régaliennes de sécurité.

Il est évident que les nobles objectifs que vise la résolution 2085 (2012) qui vient d'être adoptée, ne seront pleinement atteints sans une mobilisation forte et un appui international conséquent. C'est pourquoi, l'Union africaine, de concert avec la CEDEAO, demande qu'un paquet de soutien logistique, financé sur contributions obligatoires des Nations Unies, soit rapidement endossé par le Conseil de sécurité, car nous estimons que ce n'est qu'en agissant ainsi que nous nous donnerons les moyens de garantir la pérennité, et donc l'efficacité, de l'action de la MISMA.

La CEDEAO se félicite de la parfaite unité de vision et d'action qui s'est manifestée entre elle et l'Union africaine sur le dossier du Mali. Cette parfaite convergence de vue s'est également prolongée au niveau de tous les partenaires internationaux, au premier rang desquels figure le Conseil de sécurité, à qui il me plaît d'exprimer, au nom du Président Alassane Ouattara, Président en exercice de la CEDEAO, toute la gratitude de la CEDEAO pour le sens élevé des responsabilités dont le Conseil de sécurité vient de faire preuve par l'adoption à l'unanimité de la résolution 2085 (2012) qui autorise le déploiement d'une force internationale au Mali, en vue de mettre fin à la présence de groupes terroristes dans le Nord du Mali, et de restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays très important de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir invité l'Union africaine à participer à la présente séance, autre témoignage éloquent du partenariat stratégique en train de se mettre en place entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité sur le continent.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais saluer aussi la présence de S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, et le remercier pour son éloquent discours. Je salue aussi le discours prononcé tout à l'heure par mon frère, l'Ambassadeur Bamba, qui a exprimé toutes les opinions que l'Union africaine appuie et tous les détails de la stratégie que nous défendons depuis que nous nous sommes réunis le 5 décembre dans cette même salle (voir S/PV.6879).

(*l'orateur reprend en anglais*)

Lorsque nous nous sommes réunis plus tôt ce mois-ci, le 5 décembre 2012, notre intervention reflétait un sentiment collectif d'urgence et un message unifié en faveur d'une action complète et décisive pour régler la situation au Mali. C'est dans ce contexte que l'Union africaine se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2085 (2012), qui est un grand pas en avant et une affirmation de la primauté du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde.

Nous voudrions également nous féliciter de la grande sagesse et de la volonté politique manifestées par la décision des membres du Conseil de sécurité d'appuyer les demandes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine en autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour une période initiale d'un an. Je tiens donc à transmettre les remerciements de l'Union africaine à tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs efforts inlassables, leur détermination et leur engagement, qui se sont soldés par l'adoption de la résolution 2085 (2012).

Les expériences récentes au Darfour et en Somalie ont montré qu'un dispositif d'appui approprié de l'ONU assurant un financement durable et prévisible demeure la pierre angulaire du succès de toute mission internationale de soutien. Nous prenons note et nous félicitons de l'effort consciencieux du Conseil de sécurité pour aborder cette question primordiale, comme il ressort de la résolution, et nous renouvelons l'appel de l'Union africaine pour que l'ONU mette en place un dispositif d'appui pour la Mission internationale de soutien financé par des contributions obligatoires, et établisse un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les Forces de défense et de sécurité maliennes, étant donné le rôle de chef de file qu'elles sont censées jouer dans le règlement des problèmes de sécurité que connaît leur pays.

Pour terminer, la Commission de l'Union africaine tient à rappeler le communiqué de presse publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa 348e réunion, tenue le 13 décembre dernier, qui a notamment réaffirmé

> « la nécessité d'efforts soutenus, tant de la part des acteurs maliens que des partenaires internationaux, en vue d'accélérer le règlement de la crise

multidimensionnelle que connaît le Mali, rappelant à cet égard la pertinence du concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali ».

Dans ce communiqué, le Conseil a également souligné que « les questions de gouvernance démocratique, ainsi que le processus de négociation et le déploiement de la MISMA vont de pair et se renforcent mutuellement, et que des efforts déterminés doivent être déployés sur tous ces aspects », et appelé « à la mobilisation d'une aide humanitaire en vue de porter assistance aux nombres croissants de réfugiés dans les pays voisins et de personnes déplacées à l'intérieur du Mali ».

En conclusion, je tiens à réaffirmer que l'Union africaine demeure déterminée à travailler en partenariat avec l'ONU, la CEDEAO, les pays de la région et d'autres partenaires pour parvenir à un règlement rapide de la crise au Mali.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.